

VAL'CITOYEN



Ligue des droits de l'Homme - Section L'Hay-les-Roses-Val-de-Bièvre

N° 46 – JANVIER 2022

L'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des Gouvernements.

Extrait du préambule à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789

Édito

Aux portes du pouvoir ?

Comment ne pas se poser la question au regard de la tonitruante arrivée sur le podium d'un prophète qui porte à son paroxysme la volonté de ressusciter la France, celle des croisades, de la chevalerie, de la toute puissance de l'Église, des guerres de religion, de l'asservissement des peuples colonisés, celle des anti-Lumières pour qui la Révolution française et sa déclaration des droits de l'Homme n'est qu'un accident de l'Histoire qu'il faut effacer.

Se dessine ainsi une société où la devise républicaine « liberté égalité fraternité », l'égalité des droits pour tous, l'État de droit, la laïcité, la démocratie, la liberté de la presse, n'ont plus aucun sens.

Cette irruption d'un néo-fascisme peut être vue comme une réaction ultra-nationaliste face aux désordres sociétaux engendrés par la politique néolibérale qui accroît les inégalités, la précarité pour ceux à qui la fortune ne sourit pas, qui crée une insécurité sociale généralisée, qui rendrait désirable l'extrême-droite et son projet d'État totalitaire nationaliste et xénophobe.

Ce projet liberticide qu'accompagnent le fantasme d'un pays en voie de submersion par des « vagues migratoires » incontrôlées et le mythe d'un pays heureux avant l'arrivée des musulmans, au lieu de susciter indignations unanimes et ripostes fortes en défense des principes républicains essentiels et violemment bafoués, exerce un attrait apparent non seulement chez les seniors mais aussi chez les jeunes confrontés au chômage, à la précarité, aux inquiétudes climatiques.

Cet état de l'opinion tétanise une large partie des forces politiques qui préfère surenchérir dans la désignation des boucs émissaires que sont les jeunes des quartiers populaires, les personnes étrangères ou musulmanes qui seraient coupables de tous les maux de notre société.

Cette évolution dangereuse pour la République peut-elle être stoppée ?

Le gouvernement qui devrait veiller à la paix civile et à l'État de droit face à ces menaces de division choisit de donner des gages à ces logiques mortifères en mettant à mal les libertés fondamentales de toutes et tous au nom de la lutte >

>>>> contre le terrorisme, contre l'immigration, ou ce qu'il décrète comme « séparatisme ».

Cette politique, qui fait écho aux attaques de la ministre de l'Enseignement supérieur contre la liberté de recherche et de chercheurs accusés d'être « islamogauchistes » pour les discréditer, traduit une inclinaison autoritaire de l'État et de confusion au détriment du principe de laïcité et de liberté de conscience.

Une nouvelle fois, la laïcité est instrumentalisée pour devenir un outil de division plutôt que d'unité.

Face à ces inquisiteurs et leur avenir apocalyptique, plus que jamais, il est urgent d'appeler à une insurrection des consciences pour promouvoir dans les faits, avec toutes les forces de progrès, une République sociale, citoyenne et démocratique, de paix et de libertés.

Les vœux de la Ligue des droits de l'Homme

Que 2022 soit une année qui ouvre une ère nouvelle plus fraternelle pour faire prévaloir les droits sur les inégalités, la solidarité sur le chacun pour soi, le vivre-ensemble sur les discriminations et le racisme, l'État de droit sur l'arbitraire, le souci des plus démunis sur la prospérité des riches, l'État social sur le tout économique...

Pour porter haut la défense des laissés-pour-compte, des déshérités, des démunis, en faire un principe d'espoir pour une société plus juste. Sans quoi nous sombrerons dans de nouvelles formes d'inhumanité.

Ils sont toujours là, nos vieux adversaires...

Ils s'appellent, l'arbitraire qui menace les libertés, l'intolérance qui détruit la fraternité, le racisme qui nie l'égalité, l'individualisme qui tue le citoyen. Elle est toujours présente la misère, cette insulte à la dignité...

Henri Leclerc, Centenaire de la LDH.

COVID 19 : l'Afrique résiste au virus.

A l'heure où, à la faveur de l'apparition du variant omicron, l'on redoute un nouveau rebond de l'épidémie de COVID au niveau mondial, subsiste une énigme non élucidée : pourquoi l'Afrique, durement touchée par d'autres épidémies (VIH, tuberculose) ou des pathologies pour lesquelles des remèdes n'ont pas été trouvés à ce jour - le paludisme y tue toujours chaque année environ 400 000 personnes -, connaît-elle un taux de mortalité dû au COVID aussi faible ?

En effet, début décembre 2021, c'était un peu moins de 9 millions de personnes qui avaient été contaminées et 224 000 décès dus au COVID qui avaient été enregistrés sur une population totale de 1,2 milliards. Rappelons qu'à titre de comparaison, le COVID avait tué à la même époque 5 millions de personnes sur un peu plus de 7 milliards de terriens.

Malgré des systèmes de santé notoirement sous-dimensionnés dans la plupart des pays du continent et, ce faisant, des services de réanimation incapables d'accueillir des patients atteints de formes graves de la maladie en nombre, la population est donc moins affectée par l'épidémie que dans d'autres parties du monde.

Et ce n'est pas le taux de vaccination de la population qui pourrait être avancé comme explication à la faiblesse des contaminations : en effet, à l'heure où les pays du nord s'empressent d'administrer une troisième dose à leurs populations, le dispositif COVAX, mis en œuvre par les pays développés et destiné a priori à venir en aide aux pays les plus démunis, patine : sur les 2 milliards de doses promises pour fin 2021, seules 563 millions avaient été distribuées fin novembre. Outre des doses parfois en limite de péremption, la majorité est fournie sans seringues ni aiguilles, ce qui pose des problèmes logistiques importants.

Cette inégalité criante se traduit dans les chiffres : ainsi, toujours en novembre 2021, ce sont 146 doses qui ont été inoculées à 100 personnes dans les pays riches contre 8 doses pour 100 personnes dans les pays en voie de développement. Là où les nations européennes frôlaient un taux de vaccination à deux doses de 70%, seule 7,5% de la population africaine avait reçu ces deux doses et 80% des habitants n'avaient bénéficié d'aucune injection.

Les motifs de cette faiblesse de l'épidémie doivent être recherchés ailleurs :

- La réactivité des différents Etats, déjà précédemment confrontés à des épidémies foudroyantes – par exemple, la fièvre Ebola- qui avaient très rapidement et durablement cantonné leur territoire, avec des conséquences lourdes pour leurs économies ;
- L'adaptabilité des entreprises locales, souvent de petites structures capables de convertir leur production en un temps record :

Ainsi, tandis que les nations européennes se débattaient dans des problèmes de logistique incommensurables pour disposer de masques fabriqués à l'autre bout du monde, bon nombre des tailleurs du continent s'étaient mobilisés pour en confectionner pour toute sa population.

- Mais un examen un peu plus fin de la prévalence de l'épidémie permet également d'avancer d'autres hypothèses : les deux états les plus touchés d'Afrique - l'Afrique du Sud et le Nigeria -, géants économiques du continent aux contacts internationaux multiples, sont également pourvus de zones urbaines extrêmement denses (Lagos, Capetown, Pretoria), à la promiscuité intense – immeubles à étages et gratte-ciels, transports en commun- favorables, comme dans les pays du Nord, à la diffusion du virus.

Au contraire, l'habitat dans la plupart des autres pays du continent est peu dense : la grande majorité des habitations sont de plain-pied, y compris dans les capitales et, de ce fait, les villes facilement très étendues. En l'absence de réseaux de transports en commun suffisamment développés, les gens, qui doivent parcourir des distances considérables, se rabattent sur les transports individuels - voitures, motos -, peu propices à la diffusion du virus, le >>>>

>>>> corollaire en étant, hélas, une pollution intense des villes. - Enfin, sur un continent dont les ¾ de la surface se situent entre le tropique du Cancer et celui du Capricorne, le climat souvent chaud favorise la vie à l'extérieur, ce qui minimise les risques de contamination liés au confinement dans les habitations.

Ainsi, en dépit de l'égoïsme scandaleux des pays développés qui ont capté la grande majorité des doses de vaccins au profit de leur population sans souci de protéger également des populations démunies, l'Afrique semble partiellement préservée de l'épidémie grâce à un urbanisme, des habitudes de vie et un climat favorable à une diffusion limitée du COVID 19 et ses variants.

Discriminations : halte-là !

Depuis février 2021, le Défenseur des droits, autorité administrative indépendante, dont Claire HEDON est la nouvelle présidente, a mis en place un service de signalement et d'accompagnement des victimes de discrimination.

Afin d'assurer la plus grande continuité possible dans le service rendu aux victimes, le nouveau service de signalement et d'accompagnement des victimes de discriminations du Défenseur des droits est constitué d'un numéro de téléphone : le 39 28 ainsi que d'un site antidiscriminations.fr (avec un tchat, et un accès sourds ou malentendants). Des juristes du Défenseur des droits conseillent les personnes pour les rétablir dans leurs droits quand elles sont victimes de discriminations, quel qu'en soit le motif (origine, handicap, sexe, etc.) et le domaine (emploi, logement, accès à un service, accès à un service, etc.).

Le Défenseur des droits s'appuie également sur le tissu associatif pour relayer et amplifier cette campagne. A ce titre, la Ligue des droits de l'Homme du Val-de-Bièvre ouvre une permanence à compter du lundi 24 janvier

Coordonnées ci-dessous

Victimes de

DISCRIMINATION ?

Ne laissez rien passer.

DITES-LE !

Permanence d'accueil
de la Ligue des droits de l'Homme :
tous les lundis de 19h à 21h
34 Rue Jean Jaurès, 94240 L'Haÿ-les-Roses

Contact :
antidiscr.sectionvdb.ldh@gmail.com
07 66 58 93 83



Vivre jusqu'au bout dans la dignité

Les élections présidentielles sont souvent l'occasion de faire avancer des sujets sociétaux. Cela a été le cas en 2012 avec le mariage pour tous ou bien encore en 2017 avec la PMA pour toutes. La fin de vie pourrait bien faire partie des sujets évoqués par les candidats en 2022.

Le mariage pour tous a fini par s'inscrire durablement dans la société. Même si le mariage pouvait être une institution contestable, l'ouvrir à des couples de même sexe relevait de la non-discrimination. Pareillement, même si l'on peut être critique sur la Procréation médicale assistée, il était discriminatoire de ne l'autoriser qu'aux seules femmes hétérosexuelles. Ces sujets sociétaux ont donc évolué favorablement au regard de l'égalité entre toutes et tous.

On pourrait penser qu'il pourrait en être de même concernant le thème de la fin de vie tant les débats sur l'euthanasie reviennent de façon lancinante. Et bien trop souvent de façon très caricaturale. Le débat est généralement résumé par la formule lapidaire de vouloir mourir dans la dignité. Mais c'est sauter bien abruptement l'étape précédente : avant de mourir sans souffrance, peut-être conviendrait-il de s'intéresser préalablement de finir de vivre sans souffrance !

La démarche pratiquée par des équipes pluridisciplinaires pour apporter aux malades en fin de vie des soins palliatifs permettent de soulager la douleur, d'apaiser la souffrance physique et de sauvegarder la dignité de la personne malade. De ce fait, ces soins constituent également un soutien moral pour l'entourage.

Les soins palliatifs permettent ainsi d'accompagner le malade jusqu'au bout, en évitant l'obstination médicale déraisonnable mais sans aller jusqu'à l'euthanasie. Les soins palliatifs se sont améliorés ces dernières années en France avec une meilleure prise en charge des malades. Mais on constate des inégalités d'accès flagrantes en France. Le second Atlas du Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie¹ publié cette année met en évidence que, face à l'augmentation à venir des besoins en la matière, du fait du vieillissement de la population, la France est très en retard. L'offre de lits dédiés aux soins palliatifs s'élève aujourd'hui à seulement à 7 500 lits en France. Mais surtout cette offre est très inégalement répartie sur le territoire. Si la majorité des départements possède un lit dédié aux soins palliatifs pour 100 000 habitants, on constate tout de même que 26 départements ne disposent toujours pas d'USP, services hospitaliers spécifiquement dédiés aux soins palliatifs accueillant les patients les plus lourds.

Indéniablement, nous sommes aujourd'hui confrontés à une inégalité criante des citoyens devant l'accès aux soins palliatifs suivant son lieu de résidence. Difficile de pouvoir affirmer que la loi qui garantit le droit à l'accès aux soins palliatifs² est respectée en France. En plus de cela, on assiste à un manque de personnel soignant et à une situation critique des services publics hospitaliers.

Et l'urgence est bien là : instaurer un véritable accès partout sur le territoire aux soins palliatifs. Alors, et après seulement, il sera possible d'élargir la réflexion et le débat afin de travailler éventuellement à encadrer l'euthanasie ou le suicide assisté³.

1- Voir : www.parlons-fin-de-vie.fr/qui-sommes-nous/atlas-des-soins-palliatifs-et-de-la-fin-de-vie/

2- Loi du 9 juin 1999 visant à garantir le droit à l'accès aux soins palliatifs
www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000212121/

3-Fin de vie en débat : www.ldh-france.org/fin-de-vie-pour-un-droit-dobtenir-une-aide-a-mourir/

Nouvelle-Calédonie : un avenir encore à construire

Le processus engagé par l'Accord de Nouméa signé en 1998 est arrivé à son terme avec la troisième et dernière consultation référendaire sur l'accession ou non de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté et à l'indépendance qui s'est tenue le 12 décembre 2021.

Cette dernière consultation a été marquée par le suivi massif des consignes de non-participation données par les responsables des partis, groupements et collectifs favorables à l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté et à l'indépendance. Le résultat, 96,8 % de « non » confirmant le rattachement à la France, ainsi qu'une participation de seulement 43,9 % des électeurs de la liste spéciale, exprime une grande division de la population calédonienne.

Il appelle la poursuite d'un travail d'unité et de décolonisation pour construire l'avenir de la Nouvelle-Calédonie avec le peuple kanak, avec tous les Océaniens, avec les Calédoniens et les Calédoniennes, quelle que soit leur origine, avec les institutions locales ou nationales, et ce par un dialogue déterminé et enrichi de toutes les composantes de la population.

L'Accord de Nouméa a produit des progrès notables que nul ne saurait nier, en matière d'insertion des Kanak dans le monde économique, en matière de formation pour de nombreux cadres, majoritairement kanak ou issus de descendants des « victimes de l'histoire », selon la formulation acceptée par les représentants du peuple kanak présents à Nainville-les-Roches en 1983.

Des progrès ont également vu le jour en matière d'affirmation et d'expression de la culture kanak, en termes aussi de fonctionnement démocratique, avec une relative solidité des institutions. Par contre, la Ligue des droits de l'Homme (LDH) et la LDH de Nouvelle-Calédonie déplorent l'insuffisance de progrès sur la voie de l'égalité sociale : le rééquilibrage doit rester la priorité des mesures à imaginer et à prendre, la reconnaissance et le partage de la culture kanak devant fonder le socle du vivre ensemble dans une communauté de destin qui reste à créer.

Plus que jamais, la nouvelle page qui s'ouvre doit être fondée sur la justice et l'égalité dans un dialogue démocratique responsable et apaisé qui implique l'engagement de tous : citoyennes et citoyens en premier lieu, État, représentants politiques, élus, mouvements associatifs, université notamment, et ce dans un esprit de réconciliation et de meilleure compréhension mutuelle.

Elle oblige les autorités locales et le gouvernement français à redéfinir leurs relations en renforçant les acquis et en mobilisant les moyens nécessaires aux réponses attendues face à l'inégalité sociale et fiscale, face aux discriminations qui frappent la jeunesse et les familles kanak, comme face aux enjeux économiques, éducatifs et environnementaux, et ce au bénéfice de toutes les Calédoniennes et de tous les Calédoniens.

Enfin, la France qui est venue au dix-neuvième siècle coloniser la Nouvelle-Calédonie conserve l'impérieux devoir de développer, en s'appuyant sur le travail des historiens, sociologues, anthropologues dont les connaissances et la compétence scientifiques sont pertinentes, un examen attentif, sincère et serein, de la vérité des événements traumatisants dans lesquels elle fut impliquée ou qu'elle a laissés se produire.

La réconciliation en profondeur du peuple kanak avec la République et l'élaboration d'un projet d'avenir concerté et partagé restent deux nécessités imbriquées.

A Paris et Nouméa, le 14 décembre 2021

Gérard Sarda, président de la Ligue des droits de l'Homme et du Citoyen de Nouvelle-Calédonie

Malik Salemkour, président de la Ligue des droits de l'Homme

Nous refusons une laïcité détournée contre nos libertés

Communiqué commun de 26 organisations dont la LDH

Le Comité interministériel du 9 décembre dernier présidé par le Premier ministre marque la reprise de l'offensive du gouvernement pour imposer son point de vue dogmatique sur la laïcité au détriment des libertés fondamentales de toutes et tous.

En cette période de pandémie, marquée par les inquiétudes sociales, l'État mobilise des moyens extraordinaires pour organiser à tous les niveaux de ses administrations la mise sous contrôle des collectivités territoriales, des associations et d'entreprises privées.

Les mesures annoncées dans le prolongement de la loi du 24 août 2021 « confortant les principes de la République » risquent d'affaiblir encore l'unité de la société qu'elles prétendent renforcer et d'attiser des passions haineuses et stigmatisantes envers les personnes cataloguées comme de confession ou de culture musulmane.

Une « charte de la laïcité » s'appliquerait désormais à toutes les personnes salariées des entreprises travaillant pour la puissance publique, impliquant une obligation de neutralité semblable à celle des fonctionnaires, dans une vision extensive et abusive des missions de service public.

Alors que le monde du travail, avec ses organisations syndicales, avait jusqu'ici su régler les problèmes de façon concertée, les nouveaux contrôles et interdits ne peuvent qu'accroître les tensions et susciter de nouvelles polémiques.

Ces contraintes, complexes à mettre en œuvre, seront source de contentieux car difficilement compatibles avec l'interdiction des discriminations dans l'emploi inscrites dans le droit français et européen et la protection des libertés d'expression et de conscience.

La liberté des élus locaux et la libre administration des collectivités territoriales seront elles aussi entravées avec un « déferé laïcité » ouvert aux préfets pour contester toute décision qu'ils estimeraient contraire à leur vision de la laïcité.

Les risques d'abus sont évidents, tout comme les risques d'une remise en cause de la démocratie locale ainsi sommée de se soumettre aux dogmes du gouvernement. Le « contrat d'engagement républicain », organise, à compter de janvier 2022, au mépris de la liberté associative, une surveillance généralisée des associations qui solliciteront des subventions ou la mise à disposition d'une salle publique.

Les élus locaux ne devront plus seulement apprécier la qualité du projet présenté par une association pour décider de le soutenir ou non, mais devront mettre en place un contrôle général de son organisation, du comportement de ses membres, de ses actions de plaidoyer, au risque d'interprétations arbitraires des principes républicains énumérés dans le décret d'application de la loi.

Cet acte de défiance envers toutes les associations va les fragiliser au moment même où leur engagement est essentiel pour le maintien de la paix sociale et l'exercice de la citoyenneté.

Refusant de voir nos libertés ainsi menacées, nous engagerons des recours auprès de la Commission européenne contre la loi « confortant les principes de la République » pour non-respect de la charte des droits fondamentaux de l'Union et devant le Conseil d'Etat contre le décret instaurant le contrat d'engagement républicain.

Nous invoquerons les atteintes aux libertés d'expression et d'association, la disproportion du mécanisme de responsabilité collective pesant sur les dirigeants, salariés, membres et bénévoles des associations, et l'inconstitutionnalité des nouveaux dispositifs d'agrément prévu.

Nous interpellons également les élus locaux et les candidats à l'élection présidentielle afin qu'ils refusent de mettre en place les dispositifs de contrôle prévus par le décret et qu'ils veillent à ce que la lutte contre les dérives et comportements sectaires ou intégristes ne porte pas atteinte aux libertés de toutes et tous.

Nous restons pleinement mobilisés pour renforcer la participation citoyenne dans une République laïque, sociale et solidaire, garante de la liberté et de l'égalité des droits.

Le coin du libraire

Christian LAVAL et Francis VERGNE – Education démocratique- La révolution scolaire à venir

Ed. La Découverte 2021, 20 €.

Vaste programme incontestablement plus ambitieux que ceux actuellement en vigueur.

Julia CAGE et Benoît HUET – L'information est un bien public – Refonder la propriété des médias

Ed. Le seuil 2021. 10€

L'origine du manque d'indépendance des médias, fléau médiatique et social causé par les différents rachats de ces médias par les milliardaires. marque un recul de la liberté d'information.

Johann CHAPOUTOT – Le Grand récit – Introduction à l'histoire de notre temps

Ed. PUF 2021. 15€

Chercher le sens des actes commis par les acteurs d'une époque, expressions plurielles d'une « vision » du monde propre à un temps, à un lieu, à un groupe humain, légalisent et justifient parfois le pire.

Louise MOTTIER – Les conquérants – Avec les mineurs non accompagnés

Ed. Hors d'atteinte 2021. 17€

L'auteure engagée dans l'aide aux personnes migrantes, immergée pendant deux ans dans une structure d'accueil de jeunes mineurs étrangers révèle une réalité sociale peu connue.

Francis WOLFF – Le monde à la première personne -

Entretien avec André COMTE-SPONVILLE

Ed. Fayard 2021. 24€

Demeurer fidèle à la singularité et à la richesse de l'expérience humaine en y introduisant plus de raison possible, telle est la tâche première de la philosophie.

Ont contribué à ce N° : Michel DES BRUERES, Josée FROUIN, Jean FROUIN, Claude RICHARD,

Vous êtes étranger : pour vous informer sur vos droits, constituer un dossier, faire des démarches

PERMANENCE D'AIDE JURIDIQUE

34, rue Jean-Jaurès, 94240 L'Hay-les-Roses

TOUS LES SAMEDIS DE 9h à 13h

Vous désirez prendre contact, adhérer à la LDH,

section locale L'Hay-les-Roses – Val-de-Bievre

34, rue Jean-Jaurès, 94240 L'Hay-les-Roses

ldh-lhay-valdebievre@ldh-france.org

<https://ldh94valdebievre.wordpress.com/>

[@LDH_ValDeBievre](#)

N°46– JANVIER 2022 Sommaire

1- Édito –Aux portes du pouvoir ?

2- Covid 19 : l'Afrique résiste au virus

2- Discriminations : halte là !

3- Vivre jusqu'au bout dans la dignité

3- Nouvelle-Calédonie: un avenir encore à construire

4- Nous refusons une laïcité détournée contre nos libertés

4- Le coin du libraire - Permanence- Prendre contact